

Le Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation : **GEVA-sco**

QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le GEVA-sco est le Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation. **Il s'agit d'un formulaire**, mis à la disposition des équipes éducatives des établissements scolaires et des équipes pluridisciplinaires des MDPH **pour évaluer les besoins de l'élève en situation de handicap.**

À QUOI ÇA SERT ?



Ce document regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation, en vue de l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). C'est le document officiel permettant les échanges entre l'Education nationale (équipe de suivi de la scolarisation) et la MDPH. Il existe deux modèles : un GEVA-sco première demande, un GEVA-sco réexamen.

GEVA-sco PREMIÈRE DEMANDE / GEVA-sco RÉEXAMEN



Le GEVA-sco première demande concerne les élèves qui n'ont pas encore de Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Il est complété à la demande de la famille. Il permet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH d'analyser la situation et les besoins de l'élève et de proposer, le cas échéant, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2019



Centre de Référence National
pour les Affections Rares en
Génétique Ophtalmologique

SENSGENE
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES



Le GEVA-Sco réexamen concerne les élèves qui ont déjà un PPS. Les données sont les mêmes que le GEVA-Sco première demande avec quelques rubriques supplémentaires. Il permet d'évaluer les compétences, les connaissances acquises et les difficultés qui subsistent au regard des aménagements, adaptations, orientations et compensations mis en œuvre

À noter : seuls les parents peuvent solliciter la MDPH pour un réexamen du PPS. Une nouvelle orientation ne peut pas être demandée par l'école, l'établissement ou le service médico-social qui accueille l'enfant.

QUI LE REMPLIT ?



Dans le cas d'une première demande de scolarisation, ce document est renseigné par l'équipe éducative de l'école, après concertation avec les parents. Il est possible de demander conseil à l'enseignant référent et au directeur de l'école.

Tout autre professionnel qui suit et entoure l'enfant peut participer à l'équipe éducative organisée par l'école, et peut donner son point de vue pour compléter au mieux le GEVA-Sco première demande.



Dans le cas d'un réexamen, le document est renseigné par l'enseignant référent lors de la réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS). Il peut parfois être pré-rempli par le/les enseignants de la classe/du dispositif de scolarisation de l'enfant avant la réunion de l'ESS. **Les parents participent obligatoirement et peuvent demander à ce que des éléments particuliers soient notés sur le document.**

Important : Dans tous les cas, les parents sont présents aux réunions des Équipes éducatives et, de manière obligatoire, des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS). L'avis des parents est incontournable et pris en compte au même titre que tout participant à la réunion. Le document est complété par l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre de l'ESS, la famille peut se faire accompagner, ou représenter, par la ou les personnes de son choix.

Les parents peuvent s'exprimer dans le formulaire ou dans un courrier qui est à joindre au dossier.

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2019



Centre de Référence National
pour les Affections Rares en
Génétique Ophtalmologique

SENSGENE
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES

QUAND DOIT-IL ÊTRE REMPLI ?

- **La 1^{ère} demande** peut se faire dès l'entrée de votre enfant en crèche ou après un premier temps de scolarisation. Habituellement elle se fait lors de l'entrée en maternelle.
- **Le GEVA-Sco réexamen est à compléter chaque année scolaire lors de la réunion de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)** en présence des parents, des partenaires et de l'enseignant référent. Il faut veiller à ce que l'ESS ait lieu avant les échéances auxquelles il faut envoyer vos demandes à la MDPH (pour une décision d'orientation, de changement à la rentrée scolaire prochaine, etc.).

QUEL EST LE CONTENU ?

Il s'agit de réaliser un **bilan des connaissances et compétences de l'élève** à un moment donné. Ce document repose sur l'observation de l'enfant faite par les parents et les professionnels.

Il est renseigné en comparaison avec un enfant du même âge ou se trouvant dans le même niveau de classe de sa tranche d'âge.

Dans le cas d'un réexamen, il fait le point sur les évolutions au regard des compensations qui ont été proposées dans le PPS.

Le GEVA-Sco doit comporter des **renseignements qualitatifs, visant à apporter pour une bonne compréhension de l'élève, de ses compétences**. Tout commentaire et annotation sont utiles, les informations complémentaires peuvent être jointes en papier libre.

Les parents peuvent apporter des éléments qui ne sont pas exclusivement scolaires, s'ils amènent un éclairage sur les compétences de l'enfant, son mode de vie et qu'il est important de faire figurer dans le GEVA-Sco.

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2019



Centre de Référence National
pour les Affections Rares en
Génétique Ophtalmologique

SENSGENE
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES

QUI TRANSMET LE GEVA-sco À LA MDPH ?

Le **GEVA-Sco première demande** est transmis à la MDPH **par la famille**.

Le **GEVA-Sco réexamen** est transmis à la MDPH par **l'enseignant référent**.

PLUS D'INFORMATIONS



Le GEVA-Sco peut être téléchargé, ainsi que le manuel qui le présente sur www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/formulaires/formulaires-geva-sco

Les fiches pratiques sont consultables sur le site de la filière SENSGENE : www.sensgene.fr

Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86110

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2019



Centre de Référence National
pour les Affections Rares en
Génétique Ophtalmologique

SENSGENE
Maladies Rares Sensorielles

FILIÈRE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES